

# CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire spécifique > Mettre en œuvre un feu d'artifice dans les conditions de sécurité réglementaires

← Retour à la recherche

## Mettre en œuvre un feu d'artifice dans les conditions de sécurité réglementaires

Code de la fiche :  
**RS6309**

Etat :  
**Active**

 Télécharger la fiche  Aide en ligne

### L'essentiel



Code(s) NSF

133 : Musique, arts du spectacle



Formacode(s)

45034 : Spectacle pyrotechnique



Date d'échéance  
de l'enregistrement

24-04-2026

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Secteur d'activité

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

**Certificateur(s)**



Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
ARTPYRO FORMATION	97963431800013	-	<a href="http://artpyro.fr/">http://artpyro.fr/</a>

## Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

La certification s'adresse aux professionnels, techniciens et organisateurs, de l'évènementiel souhaitant utiliser des artifices dans le cadre de spectacles, manifestations, évènements privés ou publics.

La certification valide les nouvelles compétences acquises dans la préparation, la mise en place et le tir d'un feu d'artifice dans le respect des règles de sécurité et de réglementation en vigueur.

Compétences attestées :

Organiser les conditions de préparation, d'acheminement et d'installation d'un feu d'artifice en prenant en compte l'ensemble des obligations sécuritaires,

Analyser les besoins et les exigences du commanditaire en tenant compte de l'environnement de la zone de tir souhaitée.

Préparer le montage du feu d'artifice en installant les batteries de mortiers, batteries, chandelles et packs « prêt à tirer » de façon adaptée à leurs caractéristiques et leurs règles d'utilisations.

Mettre en oeuvre le feu d'artifice dans des conditions optimales de sécurité en adaptant celles-ci en fonction des conditions météorologiques.

Nettoyer et vérifier la zone de tir en collectant les déchets, en traitant les artifices inutilisés ou défectueux selon les instructions du fournisseur.

Modalités d'évaluation :

Mise en situation réelle dans le cadre d'un tir de feu d'artifice avec debrief oral tout au long de la mise en pratique.

Epreuve écrite portant sur les savoirs théoriques des réglementations, des risques, produits et accessoires liés aux artifices.

## Secteur d'activité

Références juridiques des réglementations d'activité :

La certification est soumise à la réglementation d'activité portant sur l'obtention d'un certificat de qualification et d'agrément préfectoral (valable 2 à 5 ans, selon les niveaux).

La réglementation définit les conditions d'utilisation des pièces d'artifices les plus dangereuses de des catégories 4 et T2, mais également de certains artifices de divertissement pouvant être lancés par un mortier (catégories 2 et 3). (Articles R. 557-6-1 et R. 557-6-3 du code de l'environnement)

Les catégories des articles pyrotechniques destinés au théâtre sont les suivantes:

Catégorie T1 : articles pyrotechniques destinés à être utilisés en scène qui présentent un risque faible ;

Catégorie T2 : articles pyrotechniques destinés à être utilisés en scène, uniquement par des personnes ayant des connaissances particulières.

Un certificat de qualification composé de deux niveaux 1 et 2 et qui vaut reconnaissance des connaissances particulières pour la manipulation des articles C4 et T2 doit être obtenu en préfecture sous certaines conditions.

Depuis la publication du décret n° 2019-1406 du 18 décembre 2019 modifiant le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre, l'obtention d'un agrément préfectoral est obligatoire :

pour l'acquisition, la détention et la mise en œuvre des artifices des catégories 2 et 3 conçus pour être lancés par un mortier.

pour l'acquisition, la détention et la mise en œuvre des artifices des catégories 4 et T2, en plus du certificat de qualification.

L'agrément est délivré après enquête administrative prévue aux articles L. 114-1 et R. 114-5 du code de la sécurité intérieure.

**L'obtention de la présente certification ne permet pas à elle-seule une dispense des conditions d'obtention du certificat de qualification C4T2 et de l'agrément délivrés par la préfecture.**

## Voie d'accès

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

La certification s'adresse aux professionnels, techniciens et organisateurs, de l'événementiel souhaitant utiliser des artifices dans le cadre de spectacles, manifestations, événements privés ou publics.

Prérequis : 3 ans d'expérience professionnelle demandée

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-	-
En contrat d'apprentissage		X	-	-
Après un parcours de formation continue	X		Deux représentants de l'organisme certificateur ART PYRO  Deux professionnels extérieurs à ART PYRO dont la qualité est en lien avec la certification visée, dont l'un en tant que Président du jury,	25-04-2023
En contrat de professionnalisation		X	-	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience		X	-	-

## Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

## Base légale

Date de décision	24-04-2023
Durée de l'enregistrement en années	3
Date d'échéance de l'enregistrement	24-04-2026
Date de dernière délivrance possible de la certification	24-10-2026

## Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<http://artpyro.fr/objectifs-de-la-formation/>

Liste des organismes préparant à la certification :

[Liste des organismes préparant à la certification](#)

Historique des changements de certificateurs :

Nom légal du certificateur	Siret du certificateur	Action	Date de la modification
ART PYRO	51825286100035	Est retiré	18-01-2024
ARTPYRO FORMATION	97963431800013	Est ajouté	18-01-2024

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

[Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation](#)